DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1 EST, RUE DE CASTELNAU, BP 101
REZ-DE-CHAUSSÉE, ACCÈS OUEST (ENTRÉE 101)
MONTRÉAL (QC) H2R 1P1
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @ mlink.net
MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 12 novembre 2026

Me Johanne Skelling, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100, CP 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Re: Dossier RDÉ R-4342-2026.
Enbridge Gaz Québec (EGQ) – Tarif d'injection.
Demande du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* de délai pour le dépôt du mémoire.

Chère Consœur,

Par la présente, le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* soumet respectueusement à la Régie de l'énergie qu'il ne lui sera pas possible de déposer son mémoire le 17 novembre 2026 au présent dossier. Le RTIEÉ invite respectueusement la Régie à lui accorder un **délai jusqu'au 27 novembre 2026**, aux motifs suivants.

Ce délai en effet est nécessaire, d'une part en raison de la multitude de dossiers survenant simultanément impliquant le RTIEÉ, incluant:

- Dossier R-4350-2026 (HQD CDS): Séances de travail **les 23-24 novembre 2026**.
- Dossier R-4351-2026 (EGQ 2027): Avis de participation et liste de sujets déposables **le 20 novembre 2026**.
- Dossier R-4359-2026 (HQD PA 2027-2041): Demandes d'intervention et listes de sujets déposables **le 20 novembre 2026**.
- Dossier R-4343-2026 (HQD Tarif DG): Mémoire déposable **le 17 novembre 2026**. Le RTIEÉ y demande aussi une extension de délai.
- Dossier *Énergir* c. *Régie de l'énergie*, CSM 500-17-138150-266 (Révision judiciaire de la Décision D-2026-037 de la Régie de l'énergie au Dossier R-4320-2026 sur un contrat de GSR avec une **société apparentée): Audience en Cour supérieure les 16 et 17 novembre 2026, précédée la semaine dernière et la présente semaine de plusieurs demandes de la part du juge saisi du dossier auxquelles les parties doivent répondre**. Y participe notamment le RTIEÉ.
- Dossier *RTIEÉ* et *Hydro-Québec*, CSC 42613 (Demande d'autorisation d'appel devant la Cour suprême du Canada contre le jugement de la Cour d'appel du Québec dans le dossier 500-09-030933-246, prononcé le 31 août 2026 (2026 QCCA 1154) et rectifié le 5 novembre 2026) : **Du temps a dû être consacré pour le dépôt de la demande d'autorisation et des procédures**

connexes et à répondre diverses exigences de la Cour lors des journées subséquentes.

De plus, notre analyste principal, Monsieur Jean Schiettekatte, a dû se déplacer d'urgence, de façon imprévue, cette semaine pendant trois jours à Amos, dans le cadre d'un dossier hors-Régie, étant alors indisponible au présent dossier.

En outre, EGQ a elle-même demandé et obtenu un délai pour le dépôt de ses réponses aux DDR, dont le RTIEÉ a eu besoin aux fins de son mémoire.

Nous notons par ailleurs, au présent dossier, que la Régie a repoussé les dates d'audience jusqu'au mois de mars 2027.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous invitons donc respectueusement la Régie à accorder un **délai jusqu'au 27 novembre 2026 pour le dépôt du mémoire du RTIEÉ**.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.
Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ*), regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.),* le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).